



LA SAINTE AMPOULE



N° 282 Septembre, Octobre 2024 – prix de revient : 0,50 €

Bulletin du Prieuré Notre-Dame de Fatima

1, rue de la Victoire – 51360 Val de Vesle – tél. : 03 26 61 70 71

Il y a 50 ans Monseigneur Lefebvre



50 ans c'est un jubilé, un anniversaire joyeux, heureux de célébrer un évêque défendant la Tradition alors que le monde entier cherche à la détruire. Monseigneur Lefebvre lors de sa déclaration du 21 novembre 1974 s'exprima ainsi :

« Nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité. »

Action héroïque, digne des Apôtres qui préférèrent mourir que de renier le Christ et son enseignement. L'action de Monseigneur Lefebvre n'est pas la résultante de ses idées personnelles, de ses petites habitudes, ou encore d'une nostalgie passéiste, mais la volonté ferme de rester fidèle à l'Église, à ce qui a toujours été enseigné par l'Église, à ce qui a toujours été cru dans l'Église.

Cette réaction est née d'un constat : le clergé et toute la hiérarchie prêchent des doctrines nouvelles en contradiction avec l'enseignement du Magistère, et célèbrent des rites liturgiques qui ne manifestent plus la Foi catholique mais la font perdre. Malheureusement depuis 50 ans les choses ne se sont pas améliorées, le poison que Monseigneur Lefebvre dénonçait s'est répandu infectant les âmes. Seul un tout petit nombre de prêtres et d'évêques veulent perpétuer ce que l'Église a toujours fait et enseigné, mais l'écrasante majorité des autres bouleversent tout et prêchent, chacun selon son

désir, des doctrines hétérodoxes.

Cela n'est pas possible, l'enseignement de l'Église n'est pas le fruit de la pensée humaine, mais la parole même que Dieu a donnée aux hommes, l'expression de ce qu'il est et de ce qu'il faut faire pour le servir et le rejoindre un jour au ciel. « Je suis Dieu et je ne change pas » (Malachie 3,6), On ne peut donc rien changer. « Jésus-Christ est le même hier, aujourd'hui, et éternellement. » (Hébreux 13,8)

Alors comme Monseigneur, nous devons dire encore et toujours :

« Nous refusons ... de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II et après le Concile dans toutes les réformes qui en sont issues. »

Pour nous soutenir dans ce difficile combat, nous avons la joie de voir les bons fruits que Monseigneur Lefebvre a portés, comment son héroïsme a permis de maintenir la Foi, de préserver un petit troupeau. Souvenons nous des paroles de Notre Seigneur : « Ne crains point, petit troupeau; car votre Père a trouvé bon de vous donner le royaume... » (Luc 12, 32)

Relisons et méditons cette Déclaration de Monseigneur Lefebvre nous enjoignant de rester indéfectivement attachés au bien impérissable de la Foi ; formons ce trésor dans le ciel, les biens et les honneurs de cette terre passent vite, nos pensées et désirs personnels sont peu de choses et sujets à l'erreur. Seul Dieu

Abbé Jérôme Bakhmeteff



Déclaration du 21 novembre 1974

Nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité.

Nous refusons par contre et avons toujours refusé de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II et après le concile dans toutes les réformes qui en sont issues.

Toutes ces réformes, en effet, ont contribué et contribuent encore à la démolition de l'Église, à la ruine du Sacerdoce, à l'anéantissement du Sacrifice et des Sacrements, à la disparition de la vie religieuse, à un enseignement naturaliste et teilhardien dans les Universités, les Séminaires, la catéchèse, enseignement issu du libéralisme et du protestantisme condamnés maintes fois par le magistère solennel de l'Église.

Aucune autorité, même la plus élevée dans la hiérarchie, ne peut nous contraindre à abandonner ou à diminuer notre foi catholique clairement exprimée et professée par le magistère de l'Église depuis dix-neuf siècles. « S'il arrivait, dit saint Paul, que NOUS-MÊME ou un Ange venu du ciel vous enseigne autre chose que ce que je vous ai enseigné, qu'il soit anathème. » *Gal. 1, 8.*

N'est-ce pas ce que nous répète le Saint-Père aujourd'hui ? Et si une certaine contradiction se manifestait dans ses paroles et ses actes ainsi que dans les actes des dicastères, alors nous choisissons ce qui a toujours été enseigné et nous faisons la sourde oreille aux nouveautés destructrices de l'Église.

On ne peut modifier profondément la « lex orandi » sans modifier la « lex credendi ». A messe nouvelle correspond catéchisme nouveau, sacerdoce nouveau, séminaires nouveaux, universités nouvelles, Église charismatique, pentecôtiste, toutes choses opposées à l'orthodoxie et au magistère de toujours.

Cette Réforme étant issue du libéralisme, du modernisme, est tout entière empoisonnée ; elle sort de l'hérésie et aboutit à l'hérésie, même si tous ses actes ne sont pas formellement hérétiques. Il est donc impossible à tout catholique conscient et fidèle d'adopter cette Réforme et de s'y soumettre de quelque manière que ce soit.

La seule attitude de fidélité à l'Église et à la doctrine catholique, pour notre salut, est le refus catégorique d'acceptation de la Réforme.

C'est pourquoi sans aucune rébellion, aucune amertume, aucun ressentiment nous poursuivons notre œuvre de formation sacerdotale sous l'étoile du magistère de toujours, persuadés que nous ne pouvons rendre un service plus grand à la Sainte Église Catholique, au Souverain Pontife et aux générations futures.

C'est pourquoi nous nous en tenons fermement à tout ce qui a été cru et pratiqué dans la foi, les mœurs, le culte, l'enseignement du catéchisme, la formation du prêtre, l'institution de l'Église, par l'Église de toujours et codifié dans les livres parus avant l'influence moderniste du concile en attendant que la vraie lumière de la Tradition dissipe les ténèbres qui obscurcissent le ciel de la Rome éternelle.

Ce faisant, avec la grâce de Dieu, le secours de la Vierge Marie, de saint Joseph, de saint Pie X, nous sommes convaincus de demeurer fidèles à l'Église Catholique et Romaine, à tous les successeurs de Pierre, et d'être les « *fideles dispensatores mysteriorum Domini Nostri Jesu Christi in Spiritu Sancto* ». Amen.

Mgr Marcel Lefebvre



F S S P X

Menzingen, le 8 octobre 2024



Don Davide Pagliarani,
Supérieur général de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X,
Mgr Alfonso de Galarreta et M. l'abbé Christian Bouchacourt, Assistants généraux,
Mgr Bernard Fellay et M. l'abbé Franz Schmidberger, Conseillers généraux,
ont la douleur de vous faire part du rappel à Dieu de

Son Excellence Monseigneur Bernard Tissier de Mallerais,
évêque auxiliaire de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X,
le mardi 8 octobre 2024 à 22h08,
muni des sacrements de notre sainte Mère l'Église.

Il avait 79 ans, 49 années de sacerdoce et 36 années d'épiscopat.

Né le 14 septembre 1945 à Sallanches, en Savoie, de nationalité française,
il fit partie des premiers séminaristes que Mgr Marcel Lefebvre accueillit à Fribourg en 1969.

Ordonné prêtre le 29 juin 1975 à Écône,
il fut le directeur de ce séminaire de 1978 à 1983.

Secrétaire général de la Fraternité dès 1974 et jusqu'en 1979,
il occupa de nouveau ce poste entre 1984 et 1996.

Il reçut la consécration épiscopale des mains de Mgr Marcel Lefebvre le 30 juin 1988,
et se dévoua humblement jusqu'à la fin, avec zèle et fidélité,
à ses fonctions d'évêque auxiliaire de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X.

La messe des funérailles sera célébrée au séminaire Saint-Pie X à Écône, Suisse,
le vendredi 18 octobre à 9h30,
suivie de l'inhumation dans le caveau du séminaire.

R.I.P.

POUR L'AMOUR DE LA SAINTE EGLISE

La déclaration de Mgr Lefebvre du 21 novembre 1974

D'une impressionnante actualité, la déclaration du fondateur de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X est un témoignage de foi catholique et d'amour de l'Eglise, un écho de sa devise épiscopale : *Nous avons cru en la charité.*

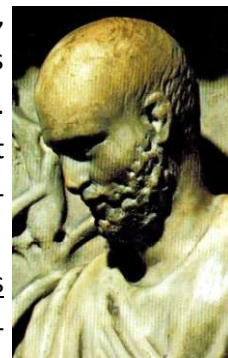
Elle s'inscrit dans la situation d'une Eglise occupée par une soi-disant église conciliaire de tendance néo-moderniste et néo-protestante. Cette déclaration constitue en même temps un remède efficace et la ligne de conduite à tenir par tout catholique fidèle à la Tradition multiséculaire de l'Eglise.

Retenons-en deux éléments en particulier : le bien-fondé de l'opposition au souverain pontife et l'harmonie et l'union nécessaire de la loi de la foi avec la loi de la prière, des vérités de foi avec la liturgie.

1. « Je lui ai résisté en face » (Galates, ch. 2)

Dans la II^e II^{ae} de sa Somme théologique, saint Thomas s'intéresse à la vertu d'obéissance (question 104) ; dans l'article 4, il se demande si l'on peut s'opposer à son supérieur. Il semble que non, car l'inférieur n'étant pas l'égal de son supérieur, il ne doit pas le reprendre. Donc saint Paul ne devait pas s'opposer à saint Pierre, comme Mgr Lefebvre à Paul VI.

Saint Thomas répond ceci : Quand on résiste en face en présence de tout le monde, on va au-delà des bornes de la correction fraternelle. C'est pourquoi saint Paul n'aurait pas repris ainsi saint Pierre, s'il n'avait été son égal sous un rapport, quant à la défense de la foi. Mais sans être l'égal d'une personne, on peut l'avertir en secret et respectueusement. C'est ainsi que l'Apôtre écrivant aux Colossiens (*Col.*, 4, 17) ordonne aux fidèles d'avertir leur prélat : *Dites à Archippe (qui était évêque) : Remplissez votre ministère.*



Saint Paul

Toutefois il est à remarquer que, s'il y avait péril imminent pour la foi, les inférieurs devraient publiquement reprendre leurs supérieurs. C'est pourquoi saint Paul qui était inférieur à saint Pierre l'a repris publiquement, parce qu'il y avait danger qu'il y eût scandale par rapport à la foi. Et comme le dit saint Augustin (*ex Epist. 19*) à l'occasion de ce passage : Saint Pierre a appris par son exemple à ceux qui sont au premier rang que s'il leur arrivait par hasard d'abandonner la droite voie, ils ne rougissent pas d'être repris par ceux qui sont au-dessous d'eux.

Saint Augustin affirme (*In reg. Epist. 211 sub fin.*) : Ayez pitié non-seulement de vous, mais encore de lui, c'est-à-dire du supérieur, car il est exposé à des périls d'autant plus grands qu'il occupe un poste plus élevé parmi vous. Or, la correction fraternelle est une œuvre de miséricorde. Par conséquent, on doit reprendre ses supérieurs.

Les inférieurs ne sont pas tenus à faire de leurs supérieurs la correction qui est un acte de justice, mais ils doivent leur faire celle qui est un acte de charité, en les avertissant avec respect, égard et douceur.

En effet, la correction qui est un acte de justice et qui inflige un châtement ne convient pas à l'inférieur relativement à son supérieur (Parce que l'inférieur n'a aucune autorité sur son supérieur.) ; mais la correction fraternelle, qui est un acte de charité, appartient à chacun, à l'égard de toutes les personnes pour lesquelles on doit avoir de la charité, s'il y a en elles quelque chose à reprendre. Car l'acte qui procède d'une habitude ou d'une puissance s'étend à tout ce qui est compris sous l'objet de cette puissance ou de cette habitude, comme la vision s'étend à tout ce qui est compris sous l'objet de la vue. Mais comme tout acte vertueux doit être réglé selon les circonstances, il s'ensuit que dans la correction qu'un inférieur fait à son supérieur, il doit employer le mode convenable, c'est-à-dire qu'il ne doit pas le reprendre avec hauteur et dureté, mais avec douceur et respect. Billuart fait observer qu'il ne faut pas employer pour produire ces remontrances ou ces corrections des hommes vulgaires, de mœurs grossières, parce qu'il en résulte pour l'autorité des conséquences fâcheuses.

Il résulte de cette analyse de saint Thomas que Mgr Lefebvre non seulement était en droit de reprendre le pape Paul VI, mais cela était même de son devoir, un devoir de charité, en raison d'un péril imminent pour la foi. Ainsi, il motive en bonne et due forme son refus en citant la sainte Ecriture en remontant à la Tradition

apostolique : « on doit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes » (Act. V, 29) ; « Aucune autorité, même la plus élevée dans la hiérarchie, ne peut nous contraindre à abandonner ou à diminuer notre foi catholique clairement exprimée et professée par le magistère de l'Église depuis dix-neuf siècles. » Car la Foi est absolument nécessaire au salut : « Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé ; celui qui ne croira pas sera condamné » (Mc. XVI, 16). Et de citer saint Paul : « S'il arrivait que nous-mêmes ou un Ange venu du Ciel vous enseigne autre chose que ce que je vous ai enseigné, qu'il soit anathème » (Gal. 1, 8).

2. « Lex credendi, lex orandi ».

Mgr Lefebvre affirme dans sa Déclaration : « On ne peut modifier profondément la lex orandi (la loi de la prière) sans modifier la lex credendi (la loi de la foi). »



On croit comme on prie et on prie comme on croit. La révolution est une praxis. Commençons par la pratique, dit-elle, c'est-à-dire par la liturgie, car c'est par la pratique que l'on change les esprits, selon l'adage bien connu : « A force de ne plus vivre comme on pense, on finit par penser comme on vit. L'auteur tire ensuite les conséquences de la réforme liturgique : « A messe nouvelle correspond catéchisme nouveau, sacerdoce nouveau, séminaires nouveaux, universités nouvelles, Église charismatique, pentecôtiste, toutes choses opposées à l'orthodoxie et au magistère de toujours. »

Relisons l'enseignement que Pie XII donna à ce sujet dans l'encyclique *Mediator Dei*, du 20 novembre 1947 : « Nous avons jugé devoir mettre en exacte lumière ceci, que vous n'ignorez sans doute point, Vénérables Frères : à savoir, l'erreur de ceux qui ont considéré la liturgie comme une sorte d'expérience des vérités à retenir comme de foi ; de façon que si une doctrine avait produit, par le moyen des rites liturgiques, des fruits de piété et de sanctification, l'Église l'approuverait, et qu'elle la réprouverait dans le cas contraire. D'où proviendrait l'axiome : Lex orandi, lex credendi ; « la règle de la prière est la règle de la croyance ». Mais ce n'est point cela qu'enseigne, ce n'est point cela que prescrit l'Église. Le culte qui est rendu par elle au Dieu très saint est, comme le dit de façon expressive saint Augustin, une profession continue de foi catholique et un exercice d'espérance et de charité : Fide, spe, caritate colendum Deum, affirme-t-il¹. Dans la liturgie sacrée, nous professons la foi catholique expressément et ouvertement, non seulement par la célébration des mystères, l'accomplissement du sacrifice, l'administration des sacrements, mais aussi en récitant ou chantant le « Symbole » de la foi, qui est comme la marque distinctive des chrétiens, et de même en lisant les autres textes, et surtout les Saintes Écritures inspirées par l'Esprit-Saint. Toute la liturgie donc contient la foi catholique, en tant qu'elle atteste publiquement la foi de l'Église. (...) Que si l'on veut discerner et déterminer d'une façon absolue et générale les rapports entre la foi et la liturgie, on peut dire à juste titre : Lex credendi legem statuat supplicandi, « que la règle de la croyance fixe la règle de la prière ». Et il faut parler de même quand il s'agit des autres vertus théologiques : « nous prions toujours et avec une ardeur continue, dans la foi, l'espérance et la charité »².

La déclaration du 21 novembre 1974 est un témoignage de fidélité. Ainsi, Mgr Lefebvre peut-il affirmer sans détours : « C'est pourquoi sans aucune rébellion, aucune amertume, aucun ressentiment nous poursuivons notre œuvre de formation sacerdotale sous l'étoile du magistère de toujours, persuadés que nous ne pouvons rendre un service plus grand à la sainte Église catholique, au souverain pontife et aux générations futures. »

Abbé Bertrand Labouche+

¹ Enchiridion, 3.

² S. Augustin, Epist. 130.

Chronique du Prieuré

Plusieurs évènements jalonnent les deux derniers mois et fondent la vie de votre prieuré, chers lecteurs...

Le dimanche 8 septembre, nous fêtons la Saint Pie X dans les différentes chapelles du prieuré, Messe chantée et apéritif sont de mise !

Quelques jours après, le dimanche 15 et le lundi 16, nos enfants retrouvent les bancs de l'école, avec plus ou moins d'ardeur... A Le Hérie, comme à Camblain ou à Prunay, l'odeur de livres et de cahiers neufs s'exhale des cartables fraîchement remplis pour une nouvelle année. A Prunay, l'école primaire compte quelques nouvelles têtes et "l'équipe enseignante" s'étoffe d'une nouvelle soeur dominicaine et d'une nouvelle institutrice, arrivée de Vendée : Bienvenue à l'une et l'autre !



Le samedi 21, à Charleville-Mézières, la journée est à la joie : une fille de la chapelle se marie !

Autel et nef sont décorés, et monsieur l'abbé Tassot est parmi nous pour recevoir les consentements de sa soeur Apolline et de son fiancé,

monsieur Dimitri Bulatii. La joie et la bonne humeur se prolongent après la Messe, autour d'une belle table invitant à la convivialité. Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés !



Le dimanche 22, rendez-vous est donné aux fidèles, à dix kilomètres de Liesse, pour le pique-nique ouvrant le pèlerinage de rentrée de notre prieuré. Le prieur s'y rend bien sûr, et est rejoint par monsieur l'abbé Labouche dans le courant de l'après-midi. L'ambiance joyeuse et pieuse laisse présager une forte pluie de grâces "lâchées" du haut d'un ciel nuageux, mais ensoleillé tout de même.

Le vendredi 27, ont lieu les obsèques de Monsieur Brun, père de deux fidèles de Saint-Nicolas du Chardonnet et de Vendée. Le curé de la paroisse Saint-Jean, de Châlons-en-Champagne, accepte volontiers de nous laisser l'église. La cérémonie se déroule sans impair, avec l'aide efficace et discrète de l'équipe paroissiale.

Le samedi 28, les Cercles des jeunes pros-étudiants et des familles ouvrent leurs portes après deux mois de fermeture estivale. Dans l'un, on développe son idéal par un topo sur l'effort, dans l'autre les familles s'évadent en Pologne le temps d'une conférence sur l'état de la catholicité dans ce pays...





Le dimanche 29, jour de Saint Michel, nous pensons particulièrement à nos Frères de la Fraternité dont l'Archange est le saint patron, sans oublier non plus la France et ses "Paras". Le soir, à Troyes, une heureuse surprise : le son de l'orgue remplit à nouveau les voutes néo-modernes ! Puis le Cercle de Tradition renaît des cendres des feux de l'été, tel le phénix des forêts tropicales. Si la salle n'affiche pas encore "complet", l'ambiance laisse à penser que ce n'est qu'une question de temps... !

Le lundi 30, à l'Ecole Saint-Remi, onze enfants participent à la réunion de rentrée de la Croisade eucharistique. Les regards brillant de joie accompagnent le retour des trésors de l'été. Pour les nouveaux, les yeux se mettent à luire aussi à la réception du premier bulletin de la Croisade ! Notre généreuse phalange de Croisés est bien rentrée, toute désireuse de contribuer au règne social de Jésus.



Le vendredi 4, à Charleville-Mézières, le baptême de mademoiselle Polidori vient nourrir la foi et l'édification de la communauté. Accompagnée par une assemblée nombreuse, elle reçoit avec dignité et émotion cette Vie nouvelle qui la rend enfant de Dieu, au cours de tous les rites si profonds du baptême d'adulte.

Le lundi 7, après la Messe et le petit-déjeuner traditionnel, a lieu l'installation d'un nouveau confessionnal à la chapelle de Troyes. Notre fidèle, menuisier à la retraite, s'en donne à cœur joie ! Les Orgues, le confessionnal, ... bientôt un nouveau bâtiment ?!



Le samedi 12, c'est une première : la récollection des membres du Tiers-Ordre et des anciens retraitants a lieu au prieuré ! Le chiffre double, nous sommes 12 cette année. Le sujet est d'actualité : l'attitude de Mgr Lefebvre en 1974 et en 1988. La journée s'achève pieusement devant le Saint-Sacrement.

Le mardi 15, le prieur de Nancy et astronome amateur, monsieur l'abbé Chauvet, vient donner deux conférences sur le cheminement "De l'immense à l'Infini". La première comme la seconde rencontrent un franc succès auprès des enfants à l'école, puis des adultes au prieuré. Le diaporama, bien monté et commenté avec souplesse, laisse passer l'heure et demie sans difficulté.



Le samedi 19, quelques membres du Cercle Saint-Remi se retrouvent à Troyes pour une visite du "Bouchon". La Cité du vitrail, et quelques autres lieux, riches d'histoire et de beauté, sont parcourus avec bonheur, le tout sous un ciel très clément ! La journée s'achève au prieuré autour de pizzas, somme toute assez bonnes, bien que sorties des kiosques !



Quelques dates à retenir

- Le Marché de Noël de l'École Saint-Remi aura lieu :
le 17 novembre à la chapelle de Saint-Quentin,
les 24 novembre et 8 décembre à la chapelle de Reims,
le 1^{er} décembre à la chapelle de Charleville-Mézières,
le 15 décembre à la chapelle de Troyes.
- Samedi 16 novembre : Cercle MCF.
- Samedis 23 novembre et 21 décembre : Cercle Saint-Remi.
- Weekend du 30 novembre : Récollecion de l'Avent.
- Lundi 9 décembre : Cercle Saint-Joseph.

Informations

Téléphone du prieuré : 03 26 61 70 71

Abbé Bakhmeteff : 06 99 45 09 32

Abbé de Beaunay : m.debeunay@fsspx.email

Messes dominicales & Jours de fêtes d'obligation

Reims (51)

Eglise
Notre Dame de France
8, rue Edmé Moreau

Confessions : 9h15
Messe : 10h00
(11h15 en juillet et août)

Charleville (08)

chapelle Saint-Walfroy
20, rue de Clèves
(03 26 61 70 71)

Confessions : 9h30
Messe : 10h00
(8h45 en juillet et août)

Troyes (10)

Chapelle Saint-Bernard
28, rue des Prés l'Evêque

Confessions : 17h30
Messe : 18h00

Saint Quentin (02)

Chapelle
de l'Immaculée Conception
38, rue des Patriotes

Confessions : 10h15
Messe : 10h45

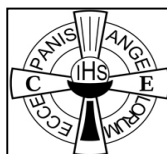
Le Hérie la Viéville (02)

Cours
Notre-Dame des Victoires

Confessions : 8h00
Messe : 8h30

Intentions Croisades

Croisade Eucharistique



Novembre : Pour les membres de nos familles qui sont au Purgatoire

Décembre : Pour aider nos parents, et pour les remercier

Janvier : Pour les vocations sacerdotales et religieuses

Croisade du Rosaire



Novembre : Pour tous les fidèles défunts

Décembre : En réparation des péchés contre les enfants

Tous les vendredis : la conversion des musulmans

Messes en Semaine hors vacances

	LUN	MAR .	MER .	JEU .	VEN .	SAM .
Reims		Confessions : 18h00 Messe : 18h30		Confessions : 18h00 Messe : 18h30	Confessions : 18h00 Messe : 18h30	Confessions : 10h30 Messe : 11h00
Val-de-Vesle			Messes : 7h15			

Attention : Ces horaires étant soumis à de possibles variations, il est préférable de consulter les annonces de la semaine ou de se renseigner par téléphone au 03 26 61 70 71. Merci de votre compréhension.